DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 30

ADHÉSION À LA PLATEFORME AGRILOCAL

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Marianne MAXIMI

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.
Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.
Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.
Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.
Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).
Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.
Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 30
ADHÉSION À LA PLATEFORME AGRILOCAL

La Ville de Clermont-Ferrand, consciente de son rôle dans l'évolution des modes de production et de consommation propose une alimentation durable et de qualité dans les restaurants scolaires.

Depuis le 1er janvier 2022, la restauration collective publique doit obligatoirement proposer 50 % de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité, dont 20 % de produits bio. Pour les 9 premiers mois de 2022, les repas préparés dans les unités de préparation culinaires de la Ville ont été composés de 50 % de produits durables dont 36 % de produits bio.

Pour s'approvisionner en produits durables, bio, et locaux, le service production des repas a diversifié ses fournisseurs, notamment en privilégiant des modes de production et de commercialisation respectueux de l'environnement et des producteurs. Depuis le 1er janvier 2021, la Ville a adhéré à la plateforme REGAL, et s'approvisionne auprès des producteurs référencés sur cette plateforme.

Agrilocal est une autre plateforme d'achats créée par des départements, ouverte aux collectivités et aux gestionnaires de restauration. Elle met en relation fournisseurs locaux et acheteurs, en permettant de respecter les règles des marchés publics. L'adhésion est gratuite. La collectivité s'engage sur un volume d'achat, sur une période de 6 mois, ce qui permet aux fournisseurs des s'engager sur un tarif intéressant.

L'adhésion à Agrilocal permettrait de développer la part des approvisionnements locaux ainsi que de contribuer à la maîtrise de coûts, puisque l'on constate que les fournisseurs locaux appliquent des hausses de tarifs moindres que les fournisseurs nationaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la plateforme Agrilocal
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion

TOTAL VOTANTS :	**54**	=	45 Conseillers Présents	**+**	9 Représentés	**-**	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**54**	=	**Pour : 54**	**+**	**Contre : 0**		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué

CLERMONT-FERRAND
ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Nicolas BONNET